

## Déclaration des commissaires paritaires académiques des attachés A et I-UNSA Séance du 17 juin 2020

Madame la présidente,  
Mesdames et messieurs les commissaires paritaires,

Les établissements scolaires ont finalement rouvert. Dans cet environnement au degré d'incertitude inédit, la concertation est essentielle. Nos collègues se seraient bien passés de la tension générée par des annonces soient hâtives, tardives ou contradictoires. Leur investissement est d'autant plus honorable durant cette période de crise sanitaire qu'ils ont permis ainsi la continuité du service public d'éducation. Le service public de l'éducation nationale a pu compter sur ses agents, malgré des années de gel du point d'indice et de perte de pouvoir d'achat...

Les agents ont donc su s'adapter, revoir leurs modes de travail, utilisant parfois leur matériel personnel pour assurer cette continuité. Beaucoup d'entre eux ont été éprouvés par des semaines de confinement parfois difficiles. Pour cela, ils méritent tous la reconnaissance du travail accompli dans des conditions exceptionnelles.

Nous espérons que l'employeur ne les oubliera pas lors de la rétribution par la **prime exceptionnelle**, sans calculs d'apothicaire, ni interprétations quelconques permettant d'exclure le plus grand nombre, et que l'attribution de cette prime ne soit pas limitée au taux de base. **Les dépassements des temps de service doivent être rémunérés en heures supplémentaires, indépendamment de la prime** (ex : travail le samedi et le dimanche). La prime récompense un investissement particulier dans des circonstances extraordinaires, mais ne dédouane pas de rémunérer les heures de travail effectif.

Redisons ici notre attachement à un dialogue social permanent, franc et constructif. A&I UNSA entend continuer à prendre toute sa place pour représenter et protéger tous nos collègues. Dans les semaines qui viennent, il faudra préparer la rentrée de septembre. Elle ne pourra se faire qu'en tenant compte de cette crise exceptionnelle et de ces conséquences. Elle ne pourra se faire qu'avec l'ensemble des personnels.

La réunion de cette CAPA se déroule certes dans des circonstances très particulières dues à l'épidémie de coronavirus pendant laquelle les personnels administratifs, comme d'autres, ont fait preuve, au quotidien, de leur grand dévouement au profit du service public d'éducation.

Cependant, elle a lieu aussi dans un contexte devenu malheureusement habituel de suppressions de postes administratifs au sein de notre académie : 2 à la rentrée 2017, 8 en 2018, 15 en 2019 et 7 en 2020.

Dans notre déclaration en 2019, nous avons dit que notre académie, comme d'autres, n'aurait bientôt plus la capacité d'absorber de telles coupes d'effectifs décidées avec une légèreté coupable. Ces suppressions impactent une fois encore les conditions de travail au sein de services d'administration et d'intendance surchargés. Nous ne pouvons que condamner sans appel ces mesures qui ne peuvent qu'aboutir à un affaiblissement considérable de la structure administrative de l'Etat dans une période où les usagers vont avoir le plus besoin d'une administration en capacité de contribuer à résoudre tous les problèmes qui vont se poser dans notre pays.

Les propos tenus en 2019 sont malheureusement toujours d'actualité.

Les CAP sont, dès cette année, privées de l'une de leurs compétences fondamentales et traditionnelles, l'examen du mouvement des personnels. De même, les CAP vont émettre un avis, pour la dernière fois, en ce qui concerne l'avancement, autre compétence primordiale. Il est trop tard pour évoquer les ravages provoqués par la loi de transformation de la fonction publique en matière de dialogue social. Il est temps de mesurer aujourd'hui qu'elle n'a que trop largement imprégné l'esprit de notre employeur qui s'est glissé dans le costume taillé par ce texte. La plupart des opérations relatives à la gestion des personnels pourront désormais être traitées dans la plus grande opacité.



Les commissaires paritaires A et I-UNSA, organisation majoritaire tant au niveau national qu'académique, ne peuvent que protester vigoureusement contre cette régression du domaine de compétence des CAP, alors que ces dernières doivent être un lieu fondamental d'un dialogue social constructif et avaient plus que fait leurs preuves en la matière. Nous demandons que des groupes de travail soient instaurés sur le champ de compétences des CAP qui disparaît : le mouvement des affectations des personnels et les promotions de corps et de grade.

Même si la disparition de la plupart des compétences des CAP laisse désormais les personnels seuls face à leur employeur, nous ne les abandonnerons pas et nous continuerons plus que jamais de soutenir au quotidien. Nous prouverons que nous savons nous adapter, dans l'adversité, pour leur proposer un accompagnement dont ils n'auront jamais eu autant besoin.

Nous avons eu à cœur de promouvoir l'équité et la transparence au sein de cette instance. Nous continuerons, comme nous l'avons toujours fait, à œuvrer pour la défense du service public d'éducation et de ses personnels.

Par ailleurs, A et I-UNSA continuera d'exiger la poursuite des requalifications de B en A, afin de permettre l'adéquation entre les missions exercées et le corps d'appartenance. A et I-UNSA demande une augmentation sensible du nombre de possibilités d'accès à la catégorie A par liste d'aptitude, ainsi que des taux de promotion au titre des changements de grade.

Enfin, dans le contexte auquel s'ajoutent les menaces sur l'ARTT, nous ne pouvons que déplorer que les personnels administratifs des services académiques n'aient toujours pas la possibilité de déposer des demandes de congés pour la période des vacances d'été

Nous voulons également remercier les personnels de la DPATE et souhaitons saluer la qualité du travail accompli dans les CAP.

Nous vous remercions de votre attention.

Les commissaires paritaires académiques des attachés A et I-UNSA